

Séance ordinaire
Tenue le 2 mai 2022
à 19 h 30

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Sont également présents :

Nancy Girard , CPA auditrice, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que quelques citoyens

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification du quorum et ouverture de la réunion
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022
- 4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 5 Adoption du rapport d'audit de conformité-adoption du PTI
- 6 Adoption de la planification de travaux forestiers 2022-2023
- 7 Demande de lotissement- Alexandre André
- 8 Demande de dérogation mineure Daniel Ménard
- 9 Regroupement d'assurance des OBNL de l'UMQ
- 10 Programmation des travaux TECQ 2019-2023
- 11 Résolution d'appui au club de motoneige du fjord
- 12 Lancement de la saison touristique
- 13 Approbation des dépenses
- 14 Autorisation de dépenses
- 14.1 Doseuses pour Station de Boilleau
- 14.2 Renouvellement du contrat de sauvegarde en ligne
- 14.3 Nettoyage des rues
- 14.4 Chandails et casquettes pour employés
- 14.5 Achat d'une débroussailleuse
- 14.6 Achat d'un épandeur
- 14.7 Bottes et habit de pluie
- 14.8 Cheminée et galerie du Camp d'accueil
- 15 Correspondance
- 15.1 Demande d'installation d'un nouveau lampadaire
- 15.2 Demande d'aide financière - Fédération des clubs du bras débarrassé
- 15.3 Demande d'aide financière - Association des résidents du KM 97
- 15.4 Demande d'adhésion au CREDD
- 15.5 Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022
- 15.6 Semaine de la sécurité civile du 1 au 7 mai 2022
- 15.7 Demande d'aide financière pour la corvée de nettoyage des abords de route
- 16 Varia
- 17 Période de questions
- 18 Levée de la séance

1 Vérification du quorum et ouverture de la réunion

Ouverture de la séance à: 19:30

Monsieur le maire propose un court moment de réflexion à l'ouverture de la séance

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 82-05-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

3 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022

Résolution # 83-05-2022

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

Pour ces motifs,

83-05-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Samuel Choquette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit accepté tel que présenté.

4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Résolution # 84-05-2022

AVIS DE MOTION

84-05-2022

Est donné par le conseiller monsieur Claude Paquet

Que le règlement 217-2022 ayant pour objet de modifier le titre des règlements 214-2021, 215-2022 et 216-2022 de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau sera adopté lors d'une prochaine séance.

Le projet de règlement est déposé séance tenante

Projet de règlement

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement numéro 214-2021 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 218-2022 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ».

ARTICLE 3

Le titre du Règlement numéro 215-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 219-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ».

ARTICLE 4

Le titre du Règlement numéro 216-2022 portant sur le code d'éthique des employés de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 220-2022 portant sur le code d'éthique des employés de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5 Adoption du rapport d'audit de conformité-adoption du PTI

Résolution # 85-05-2022

Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la l'adoption du plan triennal d'immobilisations

Acceptant le rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du plan triennal d'immobilisation. Les travaux d'audit ont été réalisés auprès de 1074 municipalités de 10000 habitants. De ce nombre, 56% des municipalités ont été jugés non conformes à un ou plusieurs critères. Ce rapport mentionne que la municipalité de Ferland-et-Boilleau était conforme sur 4 des 5 critères, la non-conformité étant sur le fait que le plan n'avait pas été adopté au cours d'une séance exclusive.

Considérant que la Commission municipale a annoncé en mai 2021 des travaux d'audits concernant l'adoption du plan triennal d'immobilisation;

Considérant que le rapport d'audit a été rendu public le 23 novembre 2021 et que le code municipal à l'article 176.2 exige que le rapport d'audit soit déposé officiellement au conseil municipal, pour adoption, suivant sa publication;

Pour ces motifs,

85-05-2022

Il est proposé par Samuel Choquette
Appuyé par Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le Conseil municipal accepte le rapport d'audit de conformité portant l'adoption du plan triennal d'immobilisation pour l'année 2021-2023.

6 Adoption de la planification de travaux forestiers 2022-2023

Résolution # 86-05-2022

Acceptant la planification des travaux 2022-2023 sur les lots intramunicipaux

Considérant que MM. Éric Bouchard et Jean-François Simard ont soumis aux membres du conseil municipal de Ferland-et-Boilleau la planification des travaux 2022-2023 sur les lots intramunicipaux;

Pour ces motifs,

86-05-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau accepte la planification des travaux 2022-2023 prévus sur les lots intramunicipaux qui seront exécutés par la Coopérative forestière de Ferland-Boilleau;

Et que le Conseil municipal demande qu'une copie de la présente résolution soit expédiée à la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau.

7 Demande de lotissement- Alexandre André

Résolution # 87-05-2022

Approuvant une demande de lotissement

Considérant qu'un plan de lotissement officiel, préparé par un arpenteur-géomètre, est présenté et décrit comme suit :

Le remplacement des lots 6447580 et 6447581 du cadastre du Québec, dans les limites de la municipalité de Ferland-et-Boilleau, circonscription foncière de Chicoutimi créant les lots 6480819 et 6480820 du susdit cadastre minute 5708 afin de subdiviser différemment le lotissement précédent (2 pour 2)

Considérant que le lotissement est conforme au règlement de lotissement 185-2017

Pour ces motifs,

87-05-2022

Il est proposé par Samuel Choquette
Appuyé par Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde la proposition de lotissement de M. Alexandre André visant à rendre conformes les subdivisions avec des numéros de lot unique.

8 Demande de dérogation mineure Daniel Ménard

Résolution # 88-05-2022

Accordant une dérogation mineure pour le numéro de cadastre 4 971 549 du 145 chemin du Camp d'accueil, Ferland-et-Boilleau

Considérant qu'un avis public a été publié relativement à la demande de dérogation mineure provenant du propriétaire de l'immeuble situé au 145 chemin du Camp d'accueil, Ferland-et-Boilleau, et ce, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme, l'implantation d'un bâtiment accessoire, soit un garage, style grange, sur un terrain dont le numéro de cadastre est le 4 971 549, en permettant l'implantation du garage en cours avant du terrain, lorsque l'implantation d'un tel bâtiment accessoire n'est pas possible autre part sans qu'il soit dérogatoire.

Considérant que, selon le tableau à l'article 4.18, alinéa 31 du règlement de zonage # 184-2017 l'implantation n'est possible qu'en cour avant seulement pour un terrain d'angle et en cours latérales dans la moitié arrière, et que dans ce cas l'espace y est insuffisant pour y implanter ce type de bâtiment accessoire.

Considérant que, selon le même tableau l'implantation en cour arrière est autorisée sauf dans le cas où cette cour arrière est riveraine. Il est donc impossible d'y implanter ledit bâtiment.

Considérant que mis à part son implantation, le bâtiment accessoire sera conforme aux règlements de zonage # 184-2017

Considérant que l'urbaniste-conseil recommande une modification du règlement de zonage # 184-2017 pour y inclure les modifications nécessaires.

Pour ces motifs,

88-05-2022

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Jean Simard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

**9 Regroupement d'assurance des OBNL de l'UMQ
UMQ, programmes d'assurances des OBNL**

Ce point est remis à une séance ultérieure

**10 Programmation des travaux TECQ 2019-2023
Résolution # 89-05-2022**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- **ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour ces motifs,

89-05-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Samuel Choquette
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales
- **QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- **QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**11 Résolution d'appui au club de motoneige du fjord
Résolution # 90-05-2022**

ATTENDU QUE la motoneige est une composante fondamentale du développement du tourisme hivernal au Bas-Saguenay;

ATTENDU QUE le Club de motoneige du fjord entretient le sentier 383 qui permet de relier les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean et Charlevoix;

ATTENDU QUE ce sentier a besoin d'investissements importants pour aménager un nouveau tronçon sur le territoire de la ZEC Buteux – Bas-Saguenay, afin de garder ouvert le segment de la R-383 entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine, malgré des travaux forestiers qui seront effectués dans le secteur au cours des prochaines années;

ATTENDU QU'un nouveau ponton doit être installé sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, pour assurer l'intégrité du sentier dans le secteur;

Pour ces motifs,

90-05-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Jean Simard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

QUE le conseil municipal de x accorde son appui à la demande de financement déposée par le Club de motoneige du fjord au volet régional de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

12 Lancement de la saison touristique

Résolution # 91-05-2022

ATTENDU QUE les municipalités du Bas-Saguenay souhaitent s'unir pour effectuer un lancement conjoint de la saison touristique estivale;

ATTENDU QUE ce lancement aura lieu à Ferland-et-Boilleau le 1^{er} juin 2022 et devrait réunir une centaine de convives et des membres des médias;

ATTENDU QUE le budget prévu pour cette activité s'élève à 2 000 \$;

Pour ces motifs,

91-05-2022

Il est proposé par
Appuyé par

Caroline Chayer
Grégoire Girard

QUE le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accorde une aide financière de 325 \$ pour l'organisation du lancement de la saison touristique estivale du Bas-Saguenay.

13 Approbation des dépenses

Résolution # 92-05-2022

Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :

Considérant que conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

Pour ces motifs,

92-05-2022

Il est proposé par
Appuyé par

Claude Paquet
Samuel Choquette

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1 au 30 avril 2022

Pour un montant total de 90 839.03 \$

14 Autorisation de dépenses

14.1 Doseuses pour Station de Boilleau

Résolutions # 93-05-2022

Approuvant l'achat d'une pompe doseuse pour la station de Boilleau

Considérant qu'une pompe doseuse de la station de pompage du secteur Boilleau doit être changée et que cet équipement est nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Atlantis Pompelac au montant de 1 659\$;

Pour ces motifs

93-05-2022

Il est proposé par
Appuyé par

Grégoire Girard
Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'autoriser l'achat d'une pompe doseuse au montant de 1 659 \$ plus les taxes applicables

14.2 Renouvellement du contrat de sauvegarde en ligne

Résolutions # 94-05-2022

Considérant que le contrat de sauvegarde des données de la municipalité est arrivé à son terme et qu'il y a lieu de le renouveler;

Considérant que la capacité de stockage actuelle n'est plus suffisante pour les besoins de la municipalité;

Considérant que le fournisseur actuel nous propose le renouvellement du contrat en augmentant la capacité de stockage pour un coût mensuel de 69.95\$

Pour ces motifs

94-05-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Claude Paquet
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De renouveler le contrat avec l'entreprise I.T.Cloud

D'autoriser madame Nancy Girard à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

14.3 Nettoyage des rues

Résolutions # 95-05-2022

Considérant l'accumulation de sable qui a lieu au cours de la période hivernale sur les routes;

Considérant qu'il y a lieu annuellement de procéder à un nettoyage des rues;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Signalisation Inter-Lignes au montant de 4 135.00 \$.

Pour ces motifs

95-05-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Caroline Chayer
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Signalisation Inter-Lignes au montant de 4 135 \$ plus les taxes applicables.

14.4 Chandails et casquettes pour employés

Résolutions # 96-05-2022

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau désire que ces employés municipaux soient bien identifiés pendant les heures de travail;

Considérant l'offre de l'entreprise Broderie Hélène de fournir 12 chandails et 15 casquettes, identifiés au logo de la municipalité pour un montant de 314.25\$

Pour ces motifs

96-05-2022

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Claude Paquet
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'accepter la soumission de l'entreprise Broderie Hélène et de procéder à l'achat des chandails et casquettes portant le logo de la municipalité pour un montant total de 314.25 \$ plus les taxes applicables.

14.5 Achat d'une débroussailleuse

Ce point est remis à une séance ultérieure

14.6 Achat d'un épandeur

Ce point est remis à une séance ultérieure

14.7 Bottes et habit de pluie

Ce point est remis à une séance ultérieure

14.8 Cheminée et galerie du Camp d'accueil

Résolutions # 97-05-2022

Considérant que notre assureur demande à la municipalité de modifier l'installation du poêle à bois du chalet d'accueil du camping Camp d'accueil;

Considérant qu'à la suite de la fonte des neiges, notre inspection nous a permis de constater que la galerie du chalet est en mauvais état, ce qui pourrait ainsi compromettre la sécurité des personnes;

Pour ces motifs

97-05-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Grégoire Girard
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Qu'une demande de soumission soit faite à des entreprises spécialisées pour la réfection de la galerie du chalet d'accueil et pour le remplacement complet de la cheminée du poêle à bois du chalet d'accueil du camping Camp d'accueil.

15 Correspondance

15.1 Demande d'installation d'un nouveau lampadaire

Ce point est remis à une séance ultérieure

15.2 Demande d'aide financière - Fédération des clubs du bras débarrassé

Plusieurs associations de villégiateurs sont présentes sur le territoire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau.

Ces associations demandent annuellement des sommes d'argent à la municipalité pour l'entretien des chemins.

Pour l'année 2022, la municipalité apportera son aide sous la forme de services. C'est-à-dire que la municipalité assurera le passage de la niveleuse au printemps et en automne.

Finalement, la municipalité pourra intervenir, si elle juge qu'il est urgent et nécessaire de le faire.

15.3 Demande d'aide financière - Association des résidents du KM 97

Plusieurs associations de villégiateurs sont présentes sur le territoire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau.

Ces associations demandent annuellement des sommes d'argent à la municipalité pour l'entretien des chemins.

Pour l'année 2022, la municipalité apportera son aide sous la forme de services. C'est-à-dire que la municipalité assurera le passage de la niveleuse au printemps et en automne.

Finalement, la municipalité pourra intervenir, si elle juge qu'il est urgent et nécessaire de le faire.

15.4 Demande d'adhésion au CREDD

Cette demande est rejetée

15.5 Semaine de la santé mentale du 2 au 8 mai 2022

Résolutions # 98-05-2022

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

98-05-2022

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la municipalité de Ferland-et-Boilleau proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

15.6 Semaine de la sécurité civile du 1 au 7 mai 2022

Résolutions # 99-05-2022

Considérant la semaine de la sécurité civile qui aura lieu du 1 au 7 mai 2022 sous le thème « ma sécurité, ma responsabilité»;

Considérant l'importance que le conseil accorde à la sécurité des citoyens;

Considérant le matériel de promotion et de sensibilisation mis à la disposition de la municipalité;

99-05-2022

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la municipalité diffuse sur les réseaux sociaux ainsi que sur le panneau lumineux, le matériel de sensibilisation disponible sur le site web de la campagne.

15.7 Demande d'aide financière pour la corvée de nettoyage des abords de route

Résolutions # 100-05-2022

Considérant qu'une initiative citoyenne, à laquelle participeront plusieurs bénévoles, prévoit une corvée de ramassage des débris en bordure de route le dimanche 15 mai 2022;

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau désire appuyer les citoyens bénévoles dans leur action tout en assurant leur sécurité;

Pour ces motifs

100-05-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Grégoire Girard
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la municipalité de Ferland-et Boilleau contribue à l'action citoyenne en fournissant divers articles tels que sacs de poubelle, gants, panneau d'affichage;

Que la municipalité remette une somme de 100\$ à madame Nathalie Simard, instigatrice de la corvée, pour l'achat de prix de participation devant être remis aux bénévoles.

16 Varia

17 Période de questions

Quelques citoyens questionnent le conseil au sujet de la vérification de la sécurité du pont de la rivière Ah! Ah!, du règlement sur les chiens, de report du point sur l'achat d'un épandeur.

Un citoyen remercie le conseil et les employés municipaux pour leur intervention rapide lors d'un bris sur une route.

Un citoyen remercie le conseil d'agir équitablement envers les demandes d'aide financière des regroupements de citoyens.

18 Levée de la séance

101-05-2022

Il est proposé par Samuel Choquette
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale